

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 Mai 2020 à 20 h 30

Présents : Sylvain ANTOINE - Hélène CARRE - Marie-Claude CAP - Francis FALTOT - Jean-Philippe HADOT - Marie-Claire HUGUENIN - Stéphane KENNEL - Guillaume NICOLE - Franck REEB - Mélanie SUTY - Florian THOUVENIN

Absents excusés : Marie-Claude

Secrétaire de séance :

<u>009 – 2020 PROCES VERBAL</u> Installation du Conseil Municipal et élection d'un Maire et de deux Adjoints

En L'an Deux Mil Vingt et le Vingt Huit du mois de Mai à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DEUXVILLE proclamés par le bureau électoral, à la suite des opérations du 15 Mars 2020, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents, les Conseillers suivants :

- M Florian **THOUVENIN**
- M Sylvain **ANTOINE**
- M Jean-Philippe **HADOT**
- M Francis **FALTOT**
- Mme Marie-Claire **HUGUENIN**
- Mme Marie-Claude **CAP**
- M Guillaume **NICOLE**
- M. Stéphane **KENNEL**
- M Franck **REEB**
- Mme Mélanie **SUTY**
- Mme Hélène **CARRE**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Alain **DELARUE**, MAIRE, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés : M Florian **THOUVENIN** (130) - M Sylvain **ANTOINE** (129) - M Jean-Philippe **HADOT** (128) - M Francis **FALTOT** (127) - Mme Marie-Claire **HUGUENIN** (126) - Mme Marie-Claude **CAP** (123) - M Guillaume **NICOLE** (122) - M. Stéphane **KENNEL** (121) - M Franck **REEB** (119) - Mme Mélanie **SUTY** (118) - Mme Hélène **CARRE** (118) dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Monsieur Alain **DELARUE** a ensuite désigné M. Francis **FALTOT**, comme le plus âgé des membres du Conseil et celui-ci pris ensuite la présidence.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : SUTY Mélanie

ELECTION MAIRE

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 10
A déduire : bulletins blancs énumérés	
aux articles L65 et L66 du code électoral	: _____
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	: _____
Majorité Absolue	: 6

A obtenu : Mr Jean Philippe HADOT 10 voix

Mr Jean Philippe HADOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé **Maire** et a été immédiatement installé.

CRÉATION DES POSTES D'ADJOINTS

Le maire, après avoir donné lecture des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, à la création de deux postes d'adjoints au maire,

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-1 et L. 2122-2,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré,

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

Décide la création de **DEUX** postes d'adjoints,

ELECTION DES ADJOINTS

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Premier tour de scrutin

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mr HADOT Jean Philippe élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 10
A déduire : bulletins blancs énumérés	
aux articles L65 et L66 du code électoral	: _____
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	: _____
Majorité Absolue	: 6

A obtenu : Mme ou Mr FALTOT Francis 10 voix

Mme ou Mr FALTOT Francis ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé **PREMIER ADJOINT** et a été immédiatement installé.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Premier tour de scrutin

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du Second Adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 10
A déduire : bulletins blancs énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral	: _____
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	: _____
Majorité Absolue	: 6
 A obtenu : Mme HUGUENIN Marie Claire	 10 voix

Mme HUGUENIN Marie Claire ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé **DEUXIEME ADJOINT** et a été immédiatement installée.

010 – 2020 Installation des délégués communautaires

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'installer les délégués de la communauté de communes du Sânon

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide d'installer les délégués comme suit :

1) Délégués de la communauté de communes du Sânon :

- HADOT Jean Philippe
- FALTOT Francis